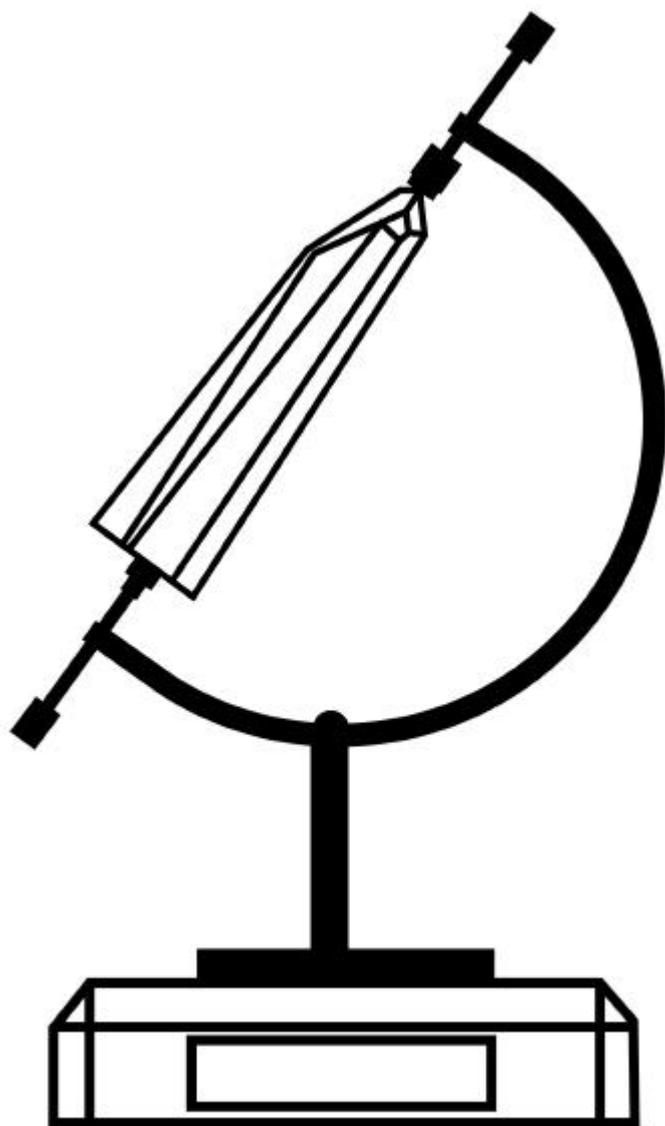


Concours Énergie



Formulaire
de participation
et guide de
présentation
2004

En partenariat avec:



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



et en collaboration avec:



Conditions de participation

- La maîtrise de l'énergie consiste à appliquer des choix éclairés en matière de sources d'énergie, de technologies et de méthodes d'exploitation et d'utilisation de ces techniques procurant une meilleure protection de l'environnement dans un contexte économiquement viable.
- Toute personne, entreprise ou institution peut présenter un projet relié à la maîtrise de l'énergie, réalisé au Québec, ou tout projet québécois réalisé à l'étranger.
- Un même projet ne peut être présenté que dans une seule catégorie.
- Un projet ayant déjà remporté un prix Énergia ne peut être présenté à nouveau.
- Chaque participant est responsable de choisir la catégorie qui convient le mieux à son projet. Dans l'incertitude quant au choix de la catégorie d'inscription de votre projet, consultez l'AQME.
- Chaque soumission doit être accompagnée d'un formulaire de participation. Le document principal de présentation **ne doit pas dépasser 10 pages**. Assurez-vous de bien faire ressortir les points forts de votre projet. Des documents d'appui pertinents peuvent être fournis en annexe.
- Indiquer si la candidature est à titre personnel ou au nom de l'entreprise ou organisme.
- L'hôte du projet doit signifier par écrit son accord au dépôt du projet.
- Un projet étudiant doit être accompagné d'une autorisation écrite du professeur titulaire.
- Les membres du comité organisateur, du comité technique ou du jury ne peuvent présenter de projet dans le cadre du concours Énergia et sont réputés n'avoir aucun lien d'affaires direct par rapport aux projets.
- En général, les projets présentés pour évaluation doivent avoir été complétés et évalués au cours des 5 dernières années mais doivent présenter un historique de fonctionnement d'au moins 12 mois.
- Tous les formulaires de participation dûment remplis, devront parvenir au secrétariat de l'AQME **au plus tard le 2 juillet 2004.**

Note :

Dans la catégorie « Projet Étudiant » l'AQME décernera des prix en argent dont la valeur sera déterminée à une date ultérieure. Les projets sont évalués par catégorie selon le système de pointage indiqué aux pages suivantes.

Prix du jury

Le prix du jury vise à reconnaître un projet qui se démarque par son impact remarquable en terme de mise en place d'un ensemble de mesures d'efficacité énergétique qui se traduisent par d'importantes réductions de la consommation d'énergie, une amélioration du confort des usagers et de la qualité de l'air des bâtiments. Nous reconnaissons également dans ce prix les efforts et les réalisations visant à modifier le comportement des individus en milieu de travail et les rendre plus sensibles aux différentes facettes de l'efficacité énergétique.

Prix de l'AQME

Chaque année, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie remet un prix à un individu qui s'est particulièrement illustré dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de l'énergie. Ce trophée spécial vise bien sûr à reconnaître les réalisations professionnelles de cette personne mais aussi et principalement son implication personnelle dans le milieu de l'efficacité énergétique. Il se veut donc une reconnaissance des efforts déployés par le récipiendaire dans la promotion continue de l'efficacité énergétique. Vous pouvez soumettre des noms en contactant le directeur général de l'AQME, Denis Tanguay, au (514) 866-5584, poste 24.

Promotion faite aux réalisations

- La plus large publicité possible sera faite aux réalisations gagnantes. À cet effet, les participants doivent s'assurer que les photographies et autres illustrations incluses dans leur soumission soient libres de droits d'auteur.
- Afin de mieux connaître les réalisations de tous les finalistes, l'AQME organisera une exposition sous forme d'affiches de tous les projets lors du cocktail de la soirée de remise des trophées. Tous les candidats finalistes seront invités à y participer.
- Les fiches techniques des projets seront également affichées sur le site Internet de l'AQME
- Par ailleurs, les lauréats et les récipiendaires d'une mention pourront utiliser, dans leurs documents promotionnels, un logo spécial qui sera développé par l'AQME et qui fera clairement mention de l'année du concours et du prix remporté.
- Les fiches techniques (panneau d'exposition) des lauréats et des récipiendaires d'une mention seront également exposées tout au long de l'année à l'occasion d'autres événements tel le congrès de l'AQME, des expositions commerciales, des conférences, etc.
- Tous les finalistes pourront être approchés par l'AQME pour présenter une conférence sur leur projet dans le cadre du prochain congrès de l'AQME ou autres événements organisés par l'AQME ou ses partenaires.

Critères d'évaluation et pondération

Amélioration énergétique d'un bâtiment ancien

Cette catégorie vise à souligner le travail favorisant l'efficacité énergétique dans le cadre d'une restauration et de l'amélioration énergétique d'un bâtiment ancien. Le projet doit avoir été exécuté de manière à préserver la valeur patrimoniale de l'édifice. Les participants devront faire la preuve de l'originalité des mesures d'efficacité énergétique mises en place compte tenu des contraintes architecturales. L'édifice ainsi rénové devra avoir été construit avant 1960.

- (10 %) Prolongation de la vie du bâtiment, intégration au milieu, mise en valeur
- (30 %) Amélioration des performances énergétiques : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action, diversification énergétique
- (15 %) Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : confort, ergonomie, utilisation de matériaux non polluants
- (15 %) Application d'un concept novateur, choix des matériaux
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Habitation

Cette catégorie est ouverte aux concepteurs, constructeurs ou propriétaires d'une nouvelle construction ou d'un bâtiment existant ayant fait l'objet de mesures d'efficacité énergétique et qui est utilisé à des fins d'habitation (habitation unifamiliale, jumelée, duplex ou triplex).

- (40 %) Amélioration des performances énergétiques : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action, diversification énergétique
- (15 %) Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : confort, ergonomie, utilisation de matériaux non polluants
- (15 %) Application d'un concept novateur, choix des matériaux
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Bâtiment institutionnel

Cette catégorie est ouverte aux organismes publics ou privés qui sont propriétaires, qui gèrent ou opèrent une nouvelle construction ou un bâtiment existant ayant fait l'objet de mesures d'efficacité énergétique, et qui est utilisé à des fins institutionnelles.

- (40 %) Amélioration des performances énergétiques : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action, diversification énergétique
- (15 %) Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : confort, ergonomie, utilisation de matériaux non polluants
- (15 %) Application d'un concept novateur, choix des matériaux
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Municipalité

Cette catégorie s'adresse aux municipalités pour toute action favorisant l'efficacité énergétique dans les parcs d'immeubles, les offices municipaux d'habitations, les arénas, les parcs de véhicules, la valorisation énergétique des déchets, les stations d'épuration et de traitement de l'eau, etc.

- (40 %) Plan d'ensemble des interventions, étendue, variété, globalité
- (10 %) Démonstration de continuité avec des résultats concrets sur une période prolongée
- (15 %) Impact environnemental, qualité de vie
- (10 %) État d'avancement du projet
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Approche novatrice
- (5 %) Divers (*)

Bâtiment commercial ou industriel

Cette catégorie est ouverte aux organismes publics ou privés qui sont propriétaires, qui gèrent ou opèrent une nouvelle construction ou un bâtiment existant ayant fait l'objet de mesures d'efficacité énergétique, et qui est utilisé à des fins commerciales ou industrielles.

- (40 %) Amélioration des performances énergétiques : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action, diversification énergétique
- (15 %) Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : confort, ergonomie, utilisation de matériaux non polluants
- (15 %) Application d'un concept novateur, choix des matériaux
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Édifice à bureaux

Cette catégorie est ouverte aux organismes publics ou privés qui sont propriétaires, qui gèrent ou opèrent une nouvelle construction ou un bâtiment existant ayant fait l'objet de mesures d'efficacité énergétique, et qui est utilisé majoritairement à cette fin.

- (40 %) Amélioration des performances énergétiques : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action, diversification énergétique
- (15 %) Amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : confort, ergonomie, utilisation de matériaux non polluants
- (15 %) Application d'un concept novateur, choix des matériaux
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Produit, technologie appliquée

Cette catégorie vise à reconnaître les nouveaux produits à faible consommation énergétique ou les nouvelles technologies appliquées à un large éventail de secteurs et à plusieurs formes d'énergie, ainsi que les logiciels et les systèmes informatiques. Les projets doivent être appuyés par une application d'au minimum une année et présenter des résultats mesurables

- (30 %) Performance énergétique : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action
- (25 %) Potentiel d'application
- (25 %) Caractère novateur
- (10 %) Impact environnemental
- (10 %) Divers (*)

Procédé industriel ou manufacturier

Reconnaissance des innovations en procédé de fabrication à faible consommation énergétique ou amélioration de la consommation d'énergie par l'utilisation de technologies de pointe, de la gestion de la consommation, etc.

- (30 %) Performance énergétique : gestion de la demande, gains en efficacité, continuité dans l'action
- (15 %) Amélioration de la productivité, de la qualité du produit
- (15 %) Caractère novateur
- (10 %) Rentabilité
- (10 %) Impact environnemental
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Transport

Cette catégorie s'adresse aux transporteurs de tous genres, fournisseurs de véhicules, systèmes de gestion du transport, et autres technologies contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur des transports.

- (30 %) Performance énergétique
- (20 %) Impact environnemental
- (15 %) Système de gestion
- (15 %) Caractère novateur, démonstration de continuité avec des résultats concrets sur une période prolongée
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Recherche et développement

Cette catégorie, qui comprend les projets pilotes et les prototypes, s'adresse aux projets de recherche et développement en efficacité énergétique réalisés par les centres de recherche par les manufacturiers et par tout autre organisme qui propose de nouvelles technologies n'ayant pas franchi l'étape de la commercialisation.

- (30 %) Maîtrise de l'énergie : gestion de la demande, gains en efficacité, diversification des sources d'énergie, valorisation des ressources énergétiques québécoises
- (30 %) Progrès technologique et innovation technique
- (20 %) Impact environnemental : contribution à la réduction des gaz à effet de serre (GES), apport au développement énergétique durable
- (15 %) Impact économique : potentiel de mise en marché (exportation ou marché québécois), retombées industrielles et économiques
- (5 %) Divers (*)

Projet étudiant

Cette catégorie est dédiée aux étudiant(e)s des collèges et des universités pour des projets de recherche ou de démonstration en relation avec les autres catégories de concours Energia, mais dont les maîtres d'œuvre sont les étudiants. Les projets étudiants peuvent aussi traiter de la thématique des transports. Des prix seront remis dans 3 catégories: collège, universitaire 1^{er} cycle, et 2^e ou 3^e cycle.

- (40 %) Maîtrise de l'énergie
- (20 %) Impact environnemental
- (20 %) Caractère novateur
- (10 %) Potentiel d'application
- (10 %) Divers (*)

Bâtiment durable / bâtiment vert

Cette catégorie est ouverte aux organismes publics ou privés qui sont propriétaires, qui gèrent ou opèrent une nouvelle construction, ou un bâtiment existant ayant fait l'objet de mesures de rénovations majeures, et qui se caractérise par l'introduction de concepts de design et/ou de gestion s'appuyant sur les principes du développement durable et autres éléments de performance énergétique et environnementale reconnus par des programmes d'étiquetage et de cotation tels LEED, Green Leaf, Ecoglobes, GBC, PEBC, etc.

- (40%) Performance énergétique : gestion de la demande, gains en efficacité
- (40 %) Impact environnemental : contribution à la réduction des gaz à effet de serre (GES), apport au développement énergétique durable
- (5 %) Impact économique : création d'emplois au Québec, rentabilité du projet, pourcentage des exportations sur l'ensemble de la production ou du chiffre d'affaires
- (5 %) Progrès technologique et innovation technique
- (5 %) Potentiel de mise en marché (duplication)
- (5 %) Divers (*)

Projets de démonstration de concept énergétique

Cette catégorie s'adresse à des entreprises, organismes ou individus dont le projet présente de nouveaux concepts écoénergétiques, introduit de nouvelles technologies et/ou repose sur un design particulièrement audacieux menant à des gains énergétiques purs. Ces projets sont généralement reconnus comme avant-gardistes et peuvent avoir été complétés dans un bâtiment neuf ou dans un bâtiment existant.

- (40 %) Caractère novateur, originalité du concept
- (20 %) Audace technologique, qualité du design
- (15 %) Performance énergétique
- (10 %) Impact environnemental
- (10 %) Potentiel d'application
- (5 %) Divers (*)

Guide de présentation de votre candidature

Note : Ce guide de présentation a été conçu pour l'ensemble des catégories du concours. Il est possible que certaines questions ne s'appliquent pas à votre projet. Dans ce cas, répondez seulement à celles qui sont applicables.

Le document principal de présentation ne doit pas dépasser 10 pages. Assurez-vous de bien faire ressortir les points forts de votre projet. Des documents d'appui pertinents peuvent être fournis en annexe.

1. Description et mise en valeur du projet (quelques pages)

En vous guidant à l'aide de la grille d'évaluation (critères et pondération) pertinente à la catégorie dans laquelle vous présentez un projet, veuillez mettre en valeur ce dernier en prenant soins de répondre aux questions suivantes :

- Décrire en quoi consiste l'efficacité énergétique de votre projet
- Impact environnemental ou amélioration de la qualité de l'air
- Amélioration de la productivité ou de la qualité du produit
- Concept novateur ou démonstration de continuité avec des résultats concrets sur une période prolongée
- Potentiel d'application et d'utilisation de la technique ou du procédé à d'autres organisations ou secteurs d'activités
- État d'avancement du projet (si étalé sur une plus longue période)
- Impacts socio-économiques, effets d'entraînements, particularités (spécialisation de la main-d'œuvre, formation, etc.)

2. Utilisation de l'énergie et historique des résultats (quelques pages)

Toujours en vous guidant à l'aide de la grille d'évaluation (critères et pondération) veuillez mettre en valeur les éléments reliés à la maîtrise de l'énergie.

- Veuillez vous assurer de présenter les renseignements suivants: **coûts de l'énergie utilisée avant et après la réalisation du projet. Fournir des renseignements sur la consommation en kWh, m³ de gaz, litres de mazout ou de carburant, unités vapeur, ou autres.**
- Le projet doit présenter un historique de fonctionnement **d'au moins douze (12) mois au 30 juin 2004.**
- **Décrire clairement la méthode utilisée pour le calcul des économies d'énergies.** Une réponse confuse risque de vous pénaliser lors de l'analyse par le comité technique.
- Assurez-vous de **bien justifier les paramètres reliés à vos calculs** de manière à éviter toute confusion entre les économies réelles et les économies d'énergie théoriques ou hypothétiques.
- Prenez soin de fournir des renseignements relatifs à la date où le design fut complété et la date d'occupation ou date à laquelle les modifications ont commencé à produire des économies

Prenez soin de faire ressortir **clairement** les éléments suivants :

- Coût du projet
- Coût des dispositifs d'amélioration de la consommation d'énergie :
- Coût unitaire : \$/pi², \$/m², \$/m³, BTU/unité de production, etc.
- Coût annuel additionnel d'exploitation et d'entretien compte tenu des dispositifs mis en place.
- Économies \$ / année :
- Période de récupération de l'investissement (année) / rentabilité du projet
- Autres économies (amélioration de la qualité ou de productivité).

3. Conclusion

En quelques lignes, faites ressortir les principales caractéristiques de votre projet.

Nous vous rappelons que votre dossier de candidature doit être acheminé à l'AQME avant le 2 juillet 2004.

Formulaire de participation - Concours Énergia 2004

Veuillez indiquer dans quelle catégorie s'inscrit votre projet

- AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE D'UN BÂTIMENT ANCIEN
 BÂTIMENT INSTITUTIONNEL
 ÉDIFICE À BUREAUX
 MUNICIPALITÉ

- BÂTIMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL
 PRODUIT, TECHNOLOGIE APPLIQUÉE
 PROCÉDÉ INDUSTRIEL OU MANUFACTURIER
 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- PROJET ÉTUDIANT
 BÂTIMENT DURABLE / BÂTIMENT VERT
 TRANSPORT
 HABITATION
 PROJET DE DÉMONSTRATION DE CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

En remplissant et en signant ce formulaire, je reconnais que les projets sont jugés par un comité d'évaluation technique afin de s'assurer du respect des critères de participation. Je reconnais que cette évaluation se fait selon une grille d'analyse pré-déterminée et dont les détails sont fournis avec le guide de présentation du concours Énergia 2003. Les projets retenus en tant que finalistes par le comité technique sont ensuite soumis pour analyse à un jury indépendant qui déterminera les lauréats dans chacune des catégories. Je reconnais enfin que les décisions du comité technique et du jury sont finales et sans appel.

Partie 1 *Projet*

Titre du projet _____

Nom de l'entreprise ou de l'institution où le projet a été réalisé _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Partie 2 *Postulant*

Nom du postulant _____

Fonction _____

Entreprise _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Déclaration du participant :

Je certifie que les renseignements présentés ici sont exacts. Ma participation à ce concours autorise l'AQME à publier ce projet.

Nom _____ Signature _____

Partie 3 *Autorisation*

Cette section doit être remplie par le supérieur immédiat du postulant ou par un responsable de l'entreprise hôte. Pour les projets étudiants, une autorisation du professeur titulaire ou d'un responsable de l'entreprise ou institution hôte est requise.

Je, sousigné, autorise le postulant, dont le nom apparaît à la partie 2, à présenter le projet décrit à la partie 1, au concours Énergia de l'AQME.

Nom _____

Fonction _____

Entreprise _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Signature _____